



VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt quatre*

*le : cinq décembre à 18 heures*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2024.*

*Membres présents : Agnès MARTIN, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Hervé BERNE, Sylvie BRUNET Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Philippe MURET, Serge VOTA, Patrice REYNAUD, Florence BEC, Caroline FUCHS, Karim JERIBI, Grégory HERMELIN, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Sébastien BRUNO, Solène PESCH.*

Nombre de Conseillers :	
en exercice	22
présents	20
votants	22

*Membres absents ayant donné pouvoir :*

*Monsieur François MATTON à Madame Agnès MARTIN,  
Monsieur Anthony AMSTER à Monsieur Didier SILVE.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Prefecture	
le :	10/12/2024
et de la publication sur le site internet	
le :	10/12/2024

*Secrétaire de séance :*

*Madame Séverine VILLETTE.*

N° 24/84

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ**

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité après avis du Comité social territorial.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 24/84 DU 5 DÉCEMBRE 2024 (SUITE)

Il est donc soumis à votre approbation la modification du tableau des emplois, afin de prévoir la nomination de plusieurs agents qui seront inscrits au tableau d'avancement de grade pour l'année 2025.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la création de huit (8) emplois correspondants au grade d'avancement comme suit :

- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 2 postes de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Cette modification, préalable à la nomination, entraînera la suppression de l'emploi d'origine, après avis préalable du Comité social territorial.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 02 décembre 2024,

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés** :

- **APPROUVE** la création des postes tels que présentés ci-dessus, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au chapitre 012 du budget principal de la collectivité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Anne-Marie WANIART



La secrétaire  
Séverine VILLETTE